



**BRAVO et MERCI à
KAYLIA NEMOUR**
Championne Olympique !
Médaille d'or aux barres asymétriques
de gymnastique féminine aux JO de Paris 2024
et à Gina et Marc Chiricenco, Carole Boin et
l'ensemble du club d'Avoine Beaumont Gymnastique

UNE GYMNASTE EN OR

CVL

Infos

 **CHINON
VIENNE
& LOIRE**
Communauté de communes

**L'information de votre communauté
de communes Chinon Vienne et Loire**

Octobre 2024

SOMMAIRE

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : inoubliables !

P4 - Kaylia Nemour « je suis toujours la même ! »

P5 - Une famille en or

P5 - Une salle de haut niveau

Un territoire qui cultive le bien vivre

P6 - La communauté de communes souffle ses dix bougies

P7 - Un budget de 86 M€

P7 - Les compétences

P8 - Deux nouvelles aires sportives de proximité

à Lerné et Couziers

P8 - 46 artisans d'art à (re)découvrir

P9 - De Nantes à Rome en passant par...le Chinonais

P9 - Découvrez la région à cheval

P9 - Loisirs de plein air : des idées à foison

Un territoire qui se développe et innove

P10 - Mobilité : une nouvelle offre pour 100% des habitants

P11 - Une ligne régulière simplifiée et étoffée

P11 - Un accueil mobilité à votre service

P12 - Le transport à la demande : partout et pour tous

P13 - Une nouvelle tarification

P13 - Covoiturage avec BlaBlaCar Daily : l'incitation reconduite

P13 - La navette a son rythme de croisière

P14 - L'usage du vélo encouragé

P14 - Transport solidaire

P14 - Une solution pour les personnes à mobilité réduite

P14 - Deux fois plus de bornes de recharge électriques à terme

P15 - Les campings-caristes ne manquent plus d'aire

P15 - Une nouvelle vitrine pour la maison Cœur de ville

P15 - La rénovation de l'Abbaye de Seuilly lancée

P16 - Venez « Faire monde » au musée du Véron

P17 - Cahier détachable Mobilité

P21 - Les travaux du Foyer Jeunes Travailleurs lancés

P21 - Le centre d'affaires à Avoine voit plus grand

Un territoire qui offre des services de proximité pour tous

P22 - Logement : comment mieux répondre à la demande ?

P23 - Logement : un conseil juridique gratuit pour tous

P23 - Comment réduire sa facture énergétique ?

P24 - La police municipale intercommunale en selle pour la sécurité

P24 - Une équipe au service du territoire

P25 - Une nouvelle maison médicale à Chouzé-sur-Loire

P25 - Le PLUI-H évolue

P26 - Quand les bibliothèques vont à la rencontre des lecteurs

P28 - Un air de jazz à l'École de musique

P28 - La musique assistée par ordinateur fait son entrée au conservatoire

Un territoire qui s'engage dans la transition écologique et énergétique

P29 - La gestion des digues, une nouvelle compétence

P29 - La déchèterie à Chinon en travaux début 2025

P30 - Plan Climat : le point à mi-parcours

P31 - Diviser par 5 les gaz à effet de serre

P31 - Le guide des producteurs locaux s'enrichit

P32 - La réserve naturelle du marais de Taligny

en cours de valorisation

P33 - Une histoire multimillénaire

P33 - De nombreux locataires

P34 - Toujours plus pour la biodiversité

P34 - Eau : pour des pratiques agricoles vertueuses

P34 - Sécheresse : la démarche à suivre en cas de sinistre

P35 - Eau : des investissements pour un service de qualité

P35 - Deux nouveaux captages

P35 - Du changement dans la tarification

N°8 - Octobre 2024 - Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, 32 rue Marcel Vignaud 37420 Avoine

Directeur de publication : Jean-Luc Dupont - Rédacteur en chef : Patrick Goupil - Rédaction, conception & réalisation : Service communication

Imprimé à 14 000 ex. sur papier 100% recyclé Steinbeis silk 100% Recyclé - Impression : Groupe Morault

ISSN : 2552-6049 - Crédit photo : CC CVL, AdobeStock, DR - Couverture © Stéphanie Nemour

Disponible en version numérique sur chinon-vienne-loire.fr et en version papier à l'accueil de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CC CVL) et dans chaque mairie du territoire. La CC CVL fait appel à un prestataire pour assurer la bonne distribution du magazine auprès d'une partie des habitants. Si vous ne le recevez pas, merci de nous le signaler par mail en nous communiquant votre adresse pour suivi : communication@cc-cvl.fr



Jean-Luc
Dupont

*Président de la communauté de communes
Chinon Vienne et Loire*

Nous venons de vivre une rentrée exceptionnelle marquée par l'enthousiasme des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Parmi les moments forts, il y a la très belle médaille d'or de Kaylia Nemour, championne olympique de gymnastique aux barres asymétriques qui restera gravée dans nos mémoires. Ce fut un moment de grande émotion pour nous tous.

En parallèle de cet événement sportif mondial, une transformation significative a eu lieu sur notre territoire. Depuis début septembre, notre communauté de communes a franchi un cap décisif avec le lancement d'une offre de transport inédite déployée par Chinon Vienne et Loire.

Elle vise à faciliter les déplacements de chacun avec une tarification plus abordable et solidaire. C'est le fruit d'une ambition que nous portons depuis 2021, année où nous avons choisi de prendre cette compétence. Aujourd'hui, c'est un cap important qui est franchi pour faciliter votre quotidien, quel que soit votre lieu de résidence sur le territoire, pour vous rendre au travail ou dans votre vie de tous les jours.

Désormais, vous avez accès à une ligne régulière (SITRAVEL), forte de 32 arrêts entre Chinon et Port Boulet et d'un cadencement sensiblement renforcé avec un bus toutes les 30 minutes en heures de pointe. Elle est complétée par le transport à la demande (SITRADEM), disponible pour tous les habitants non desservis par la ligne régulière en connexion avec les deux gares. Cette solution sur mesure doit permettre de désenclaver nos bourgs ruraux, réduire la dépendance à la voiture individuelle et limiter les émissions polluantes. Parallèlement, nous poursuivons le développement d'alternatives de transport durable, notamment à travers notre plan vélo et la navette électrique estivale à Chinon.

Cette année 2024 marque aussi le dixième anniversaire de notre communauté de communes. Depuis 2014, nous nous mobilisons et nous innovons pour rendre notre territoire plus attractif, pour contribuer à son développement durable et pour améliorer la qualité de vie de tous, en menant à bien des projets d'envergure et structurants tout en assurant et en améliorant des services de proximité essentiels.

Nous restons résolument engagés pour poursuivre et amplifier cette dynamique vertueuse qui touche à tous les domaines : l'économie, le logement, l'environnement, la santé, la sécurité, le tourisme... Vous en trouverez dans ces pages de nombreuses illustrations.

KAYLIA NEMOUR :

« JE SUIS TOUJOURS LA MÊME ! »

C'est la nouvelle reine des barres asymétriques ! Kaylia Nemour a ébloui le monde lors de son sacre olympique, le 4 août dernier, à Paris. De retour à l'entraînement à Avoine Beaumont Gymnastique, un club soutenu par la communauté de communes et les collectivités locales, elle revient sur son parcours avec fierté, émotion et humilité.

Les barres sur lesquelles elle excelle ont beau être asymétriques, Kaylia Nemour incarne, elle, l'équilibre, l'harmonie et la fluidité. Son style aérien et sa technique irréprochable donnent une impression de légèreté et de facilité. C'est pourtant le résultat de milliers d'heures de travail acharné avec ses entraîneurs, Gina et Marc Chirilenco et Carole Boin. Lors des JOP de Paris, cette enfant du Chinonais a éclaboussé de son talent le concours des barres asymétriques au point d'être adoubée par la star américaine, Simone Biles. « *Je ne suis pas la meilleure aux barres, pas comme Kaylia* », a salué la septuple médaillée d'or olympique, intronisant Kaylia dans le monde des très grandes.

Dans quel état d'esprit êtes-vous, plus de deux mois après votre sacre olympique ?

Kaylia Nemour : *On peut dire que mon palmarès a changé, que j'ai atteint le principal objectif que je m'étais fixé, mais au fond je reste exactement la même.*

Est-ce difficile de reprendre la routine de l'entraînement après avoir vécu une période aussi exaltante ?

K. N. : *Un peu, oui... Mais il y a des compétitions interclubs qui arrivent vite, il faut donc se remettre au travail. J'ai repris mon rythme d'entraînement de 33 heures par semaine depuis septembre.*

Revenons à cet après-midi du dimanche 4 août, quelle a été votre réaction quand vos notes s'affichent sur l'écran ?

K. N. : *Je pense avoir mis deux secondes à réagir. Je croyais que la Chinoise Qiyuan Qiu était devant... Quand j'ai compris*



© Hugo Pfeiffer/Icon Sport/Getty Images

que c'était moi, toute la pression est redescendue et j'ai été envahie d'une joie immense ! Mais pour prendre vraiment la mesure de cette victoire, il m'a fallu bien plus de temps. Je suis restée « choquée » pendant au moins une semaine !

La Chinoise était votre principale rivale ?

K. N. : *Oui, clairement. Elle m'avait battu de moins d'un dixième lors des championnats du monde à Anvers l'an passé. Depuis, mes notes progressaient régulièrement... Nous étions donc les deux favorites, mais rien n'est jamais écrit d'avance. La peur de se manquer, ça existe.*

Que se passe-t-il un peu avant et pendant votre finale ?

K. N. : *Avant, je suis dans ma bulle, en pleine concentration. Dès que je touche les barres, je ne pense qu'à faire ma gym le mieux possible.*



Je connais les mouvements et les enchaînements, mais ça passe trop vite pour avoir vraiment le temps de réfléchir.

Et ensuite vous tombez dans les bras de votre entraîneur ?

K. N. : *Oui, Marc, tout comme Gina et Carole, me suit depuis mes premiers pas à la salle de gym. Ce sont plus que des entraîneurs, ils font un peu partie de ma famille. Je crois même avoir réussi à tirer quelques larmes à Marc et c'est un exploit !*

Qu'avez-vous fait après votre victoire ?

K. N. : *Je suis restée une petite semaine au village olympique. Je n'ai malheureusement pas pu avoir de places pour assister à des épreuves, mais j'en ai profité pour sortir dans Paris avec mes amies. Ensuite je suis partie en vacances quelques jours dans le sud de la France puis une semaine en Tunisie, avec ma maman. J'ai aussi passé quelques jours en Algérie.*

Qu'est-ce que cette médaille d'or a changé dans votre vie ?

K. N. : *Avec mes proches ou ma famille, rien du tout. Je m'entraîne, je me repose, je fais des gâteaux... Je vais aussi me promener à Tours, à Saumur ou à Chinon avec mes copines pour aller au cinéma, faire les boutiques. J'ai toujours vécu ici et j'apprécie beaucoup le cadre de vie. Le seul petit changement est que l'on me reconnaît parfois dans la rue, on me dit des mots gentils ou on me demande un selfie. Quant à ma médaille, elle est pour l'instant dans sa boîte, sur mon bureau. Je pense bientôt la faire encadrer...*

Quels sont vos nouveaux objectifs ?

K. N. : *D'abord bien figurer avec mon club. À plus long terme, même si 2028 est encore très loin, j'espère vivre une nouvelle olympiade jusqu'aux Jeux de Los Angeles avec l'équipe d'Algérie. J'aimerais bien pouvoir améliorer mon classement à la poutre, car je suis passée complètement à côté de cette épreuve à Paris et aussi progresser au concours général après avoir fini 5^e cet été.*

Et ensuite ?

K. N. : *Aujourd'hui, je ne me vois pas poursuivre dans le monde de la gym quand ma carrière d'athlète sera terminée. J'ai envie de me lancer vraiment dans la pâtisserie. C'est ma passion depuis que j'ai 9 ans. J'adore faire des gâteaux, les faire goûter à mon entourage ou les offrir... Dès que j'aurai un peu plus de temps, je vais commencer un CAP/BEP pour en faire mon métier.*

Une salle de haut niveau



La communauté de communes, qui a célébré le titre olympique de Kaylia le 2 octobre dernier, met à la disposition du club d'Avoine-Beaumont une salle de 1 400m² dédiée à la gymnastique. Créé en 2004, cet équipement est doté de matériel performant, homologué par la fédération internationale, grâce à l'aide financière de Chinon Vienne et Loire et des collectivités locales. Un agrès chargé d'émotion et d'histoire figure depuis quelques jours en bonne place dans le gymnase. Les barres asymétriques sur lesquelles Kaylia a été sacrée championne olympique ont, en effet, été offertes au club par la CC CVL ! Un atout supplémentaire pour les membres du club comme pour les délégations étrangères qui y sont régulièrement accueillies.

UNE FAMILLE EN OR

Kaylia, qui fêtera ses 18 ans fin décembre, a déjà tout d'une grande. Elle est bien entourée par sa famille. Stéphanie, la maman devenue présidente du club d'Avoine-Beaumont et Jamel, le papa qui suit de près sa championne de fille, fréquentent assidument la salle de Beaumont-en-Véron, située à seulement quelques centaines de mètres de leur maison.

« J'ai découvert la gym à l'âge de 4 ans, car ma grande sœur Mélissa en faisait. Je m'y suis mise sérieusement vers mes 10 ans. » Outre Mélissa, Ilian, le frère aîné, s'est lui aussi essayé à la discipline. « Il avait du potentiel, mais il a préféré le basket et le tennis de table », sourit Kaylia. Quant à Sohan, le petit frère, c'est sur l'escrime qu'il a jeté son dévolu.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **SOUFFLE SES DIX BOUGIES**

Crée voici tout juste une décennie, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire est engagée pour développer le territoire, le rendre plus attractif et répondre aux besoins du quotidien des habitants tout en impulsant une stratégie à plus long terme.



 **CHINON
VIENNE
& LOIRE**
Communauté de communes

La communauté de communes Chinon Vienne et Loire a été constituée le 1^{er} janvier 2014. Elle est issue de la fusion de plusieurs intercommunalités : les communautés de communes de Rivière - Chinon - Saint-Benoît-la-Forêt, de la Rive gauche de la Vienne et du Véron. Depuis lors, elle est montée en puissance tant en termes de communes adhérentes que de compétences.

La carte communautaire s'est en effet agrandie avec les adhésions en 2017 d'Anché et de Cravant-les-Côteaux, auparavant intégrés à la CC du Bouchardais. Enfin, en 2018, Chouzé-sur-Loire quitte la CC Touraine Nord pour la rejoindre. Le champ d'action s'est lui aussi élargi puisque Chinon Vienne et Loire est notamment devenu autorité organisatrice des transports en 2021. Elle a aussi créé une police municipale intercommunale, aménagé des maisons de santé, une bibliothèque à Chinon, des équipements sportifs...

19 communes, près de 24 000 habitants

Le territoire de 347 km² situé à l'ouest du département de l'Indre-et-Loire compte désormais 19 communes où vivent environ 24 000 habitants. Autour de Chinon, la ville centre, d'autres pôles existent dans un environnement essentiellement rural : Avoine, Beaumont-en-Véron, Chouzé-sur-Loire, Huismes, Savigny-en-Véron. L'économie locale est marquée par la présence du Centre nucléaire de production d'électricité à Avoine. La collectivité se mobilise depuis de longs mois pour soutenir la candidature à l'accueil de réacteurs de nouvelle génération. Le plus important employeur local avec 2 500 salariés (EDF et entreprises partenaires) génère un écosystème industriel de proximité, avec nombre de sous-traitants installés sur le parc d'activité du Véron représentant 30% de l'activité locale.

Le pôle administration publique, santé, social est lui aussi étoffé (31 %), tout comme le secteur commerce, transports, services (26,6 %). L'agriculture et la viticulture sont aussi des marqueurs forts (7 %). Quant au niveau de chômage (6,5 %), il se situe en dessous des moyennes nationale et régionale, avec un taux de chômage le plus bas d'Indre-et-Loire.

Au cœur du Val de Loire, classé patrimoine mondial de l'UNESCO, terre de François Rabelais et région viticole, le Chinonais cultive aussi le bon vivre. « Chinon en grand : un nouvel art de vie » est la nouvelle devise de ce territoire qui offre des services, des équipements et multiplie les projets pour assurer un développement équilibré. Une équipe de 50 élus, au sein de laquelle chaque commune membre est représentée, et un peu plus de 400 agents sont mobilisés au quotidien pour atteindre cet objectif.

Un budget de 86 millions d'euros

La communauté de communes pour l'exercice 2024 s'équilibre à 86 M€. La majeure partie, 69 M€, est consacrée au budget principal. Le restant est dédié à des compétences spécifiques disposant d'un budget annexe : eau (9 M€), assainissement (5 M€), mobilité (2,5 M€) et campings (500 000 €).

Le budget principal comprend un montant d'investissement de près de 18 M€ avec quelques points marquants pour l'exercice en cours : 4 M€ en faveur des projets économiques (1,7 M€ pour la maison de santé de Chouzé-sur-Loire, 900 000 € pour l'acquisition de cellules au pôle d'excellence EDF, 550 000 € pour l'aménagement du parc du Véron et 100 000 € pour celui Nord de Chinon...). 3,5 M€ en faveur de projets touristiques (1,9 M€ pour les travaux d'hébergement à l'abbaye de Seuilly, 1 M€ pour l'aménagement du marais de Taligny, 350 000 € pour la réalisation d'une aire de camping-car à Chinon...).

6,5 M€ pour des travaux (900 000 € pour la réhabilitation du siège de la CC CVL, 720 000 € pour la déconstruction du FJT Descartes, 600 000 € pour la rénovation des résidences pour personnes âgées, 330 000 € pour l'ALSH à Avoine...)

LES COMPÉTENCES



- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Tourisme et équipements touristiques
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets
- Eau et assainissement
- Voirie
- Transport et mobilité
- Politique du logement et du cadre de vie Habitat
- Gestion solaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels
- Enfance jeunesse
- Action sociale et médico-sociale
- Formation
- Gestion d'un Système d'Information géographique (SIG)
- Culture du risque (sécurités civile, sanitaire et numérique)
- Aménagement numérique
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur d'intérêt communautaire
- Coopération décentralisée et jumelage

DEUX NOUVELLES AIRES SPORTIVES DE PROXIMITÉ À COUZIERS ET LERNÉ



Le terrain multiactivités de Lerné

À côté de ses grands équipements (des piscines à Chinon et Avoine ; gymnases à Chinon, Beaumont-en-Véron, Savigny-en-Véron ; dojo à Avoine...), la CC CVL, labélisée Terre de Jeux, développe aussi des modules de proximité.

C'est le cas avec le pumtrack ou le skate park à Beaumont-en-Véron et des courts de tennis à La Roche-Clermault et à Candes-Saint-Martin.

Ce parc vient de s'agrandir avec l'inauguration cet été de deux nouvelles aires. Un parcours santé et un terrain de pétanque ont été aménagés à Couziers, à proximité du château de La Trochoire. L'idée est à mettre au crédit de Marin, un jeune habitant de la commune.

Chinon Vienne et Loire a développé le projet et l'a financé. Le coût des travaux s'élève à 24 000 € pour les agrès et le parcours et à 6 500 € pour le terrain de pétanque.

S'y ajoute une table de ping-pong offerte par la CC CVL à chacune de ses 19 communes membres dans le cadre d'un héritage matériel concret autour des Jeux olympiques et paralympiques 2024. L'investissement total se chiffre à 31 500 €.

À Lerné, des agrès de fitness, un terrain multiactivités pour jouer aussi bien au handball qu'au football ou au basket-ball, ainsi qu'un traçage et un filet pour pratiquer le tennis ont été installés. C'est tout un espace qui a été réaménagé pour inciter à la pratique physique ou sportive de manière libre. L'opération se chiffre à 95 000 € avec un soutien de l'Agence nationale du Sport à hauteur de 46 550 €. Ces deux équipements sont bien sûr librement à disposition de tous.



Le parcours santé de Couziers



46

**artisans d'art à
(re) découvrir**

Un guide édité par la CC CVL est consacré aux artisans d'art, dont une version enrichie est également à disposition depuis quelques mois. On y retrouve 46 créateurs qui œuvrent dans des domaines variés : coutellerie, tapisserie, mosaïque, peinture, bijoux, horlogerie, reliure et enluminure, tissage et textile, estampe, poterie, lutherie, céramique, forge...

Guide à retrouver sur chinon-vienne-loire.fr

DE NANTES À ROME EN PASSANT PAR... LE CHINONNAIS

La via Ligeria, cela vous dit quelque chose ? L'intitulé de ce nouvel itinéraire pédestre est tiré du nom latin de la Loire. Il suit le fleuve depuis Nantes puis le Cher, le canal du Berry et le chemin de Compostelle pour atteindre Bucey-lès-Gy, une localité de la Haute-Saône, soit une distance d'environ 800 km. C'est à cet endroit que le tracé rejoint celui de la via Francigena, longue de plus de 1 300 km, qui mène à Rome. Ce parcours relie la cathédrale Saint-Pierre à Nantes

à son homonyme dans la capitale italienne. Initié par des pèlerins, il est bien sûr ouvert à tous.

Le nouveau chemin de randonnée traverse le territoire de la communauté de communes entre Candes-Saint-Martin et Saint-Benoît-la-Forêt, en passant par Chinon. Afin de matérialiser cette voie, plusieurs bornes ont été implantées dans le Chinonais au début du mois de juillet dernier.



Inauguration de la via Ligéria à St-Germain-sur-Vienne

Découvrez la région à cheval



© David Darrault

Aux quatre boucles équestres déjà ouvertes sur le territoire, une cinquième vient de s'y ajouter. La boucle des Châteaux est un circuit long de 120 km reliant la Forteresse de Chinon, les châteaux d'Azay-le-Rideau ou de l'Islette...

Le parcours balisé répertorie les hébergements pouvant accueillir les cavaliers et leurs montures ainsi que les principales curiosités patrimoniales et touristiques sur le trajet.

LOISIRS DE PLEIN AIR : DES IDÉES À FOISON



Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, en lien avec les collectivités territoriales de son périmètre, a mis en ligne un site internet et développé une application mobile afin de promouvoir les activités de loisirs.

Randonnées pédestres, circuits à vélo ou équestres, sorties sur l'eau à canoë ou paddle... : toutes les bonnes idées y sont recensées. Pour le Chinonais, pas moins de 31 bons plans sont proposés.

Plus d'informations : rando-loireanjou-touraine.fr

MOBILITÉ : UNE NOUVELLE OFFRE POUR 100% DES HABITANTS

Depuis le 2 septembre, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire déploie de nouveaux services de transport en commun plus ambitieux pour vos déplacements sur l'ensemble du territoire. Les lignes de bus Sitravel sont fusionnées en une seule ligne, dont l'offre est quasiment triplée. Un transport à la demande, mode souple et personnalisé, vient compléter la ligne régulière en permettant les déplacements entre les pôles d'activités et les espaces peu denses.



La nouvelle offre Sitravel s'accompagne de nouveaux bus aux couleurs de CVL mobilité

C'est un vrai coup d'accélérateur pour la mobilité sur le territoire de Chinon Vienne et Loire ! La communauté de communes, autorité organisatrice depuis 3 ans, développe progressivement son offre. Après la navette Cœur de ville, en place gratuitement depuis l'été 2021, puis le coup de pouce au covoiturage initié en octobre 2023, le bouquet s'enrichit dès septembre 2024. Ce changement de braquet se traduit par une innovation, le transport à la demande, et une optimisation de l'existant, avec une ligne de bus régulière renforcée et mieux adaptée aux besoins.

« Un enjeu de développement et d'attractivité »

« L'objectif de cet engagement fort est double. D'abord mettre à disposition de chacun des moyens de déplacement, notamment

ceux qui travaillent ou ne sont pas motorisés. En parallèle, nous avons la volonté d'offrir une alternative au tout-voiture qui, aujourd'hui, reste l'unique solution pour bon nombre de nos concitoyens, notamment en zone rurale. Cette nouvelle organisation va permettre de desservir 100% de nos habitants, justifie Jean-Luc Dupont, président de la communauté de communes. C'est surtout un enjeu majeur pour notre développement territorial et notre attractivité. » « Nous avons souhaité dépoussiérer le réseau Sitravel, en place depuis 1985, pour mettre en place un service global et intermodal, mieux adapté au rythme de vie de chacun, ajoute Denis Moutardier, vice-président délégué à l'enfance-jeunesse, aux familles et aux transports quotidiens. Le transport en commun permet aussi de faire des économies et de réduire son empreinte sur l'environnement. »



UNE LIGNE RÉGULIÈRE SIMPLIFIÉE ET ÉTOFFÉE

Un vent de renouveau souffle aussi sur le réseau de bus Sitravel. Les lignes A et B n'en forment plus qu'une. Forte de 32 arrêts, elle relie la gare de Port-Boulet au centre hospitalier de Saint-Benoît-la-Forêt, en passant par Chinon, Avoine et Beaumont-en-Véron.

Le CNPE à Avoine et des secteurs identifiés comme les différents parcs d'activité, des services publics, des pôles commerciaux ou des sites sportifs sont bien sûr intégrés au parcours. Elle continue également de desservir la commune de Bourgueil avec sept allers-retours par jour, grâce à la volonté de la communauté de communes et grâce au financement de la Région Centre-Val de Loire.

Repensée, cette ligne structurante bénéficie surtout d'une fréquence accrue. Aux heures de pointe, du

lundi au samedi, un passage est assuré toutes les 30 minutes dans chaque sens, et toutes les heures le reste de la journée. Ce cadencement, notamment pensé pour les actifs et pour offrir davantage de correspondances avec les trains en gare de Chinon ou de Port-Boulet, doit permettre de rapprocher les habitants de leurs activités. La fiche horaire est consultable sur cvlmobilité.fr

UN NOUVEL ACCUEIL MOBILITÉ À VOTRE SERVICE



À l'accueil de la mairie de Chinon, l'accueil Mobilité est en service depuis le 20 août

Si le lieu définitif, un bâtiment jouxtant la gare SNCF à Chinon, n'est pas encore livré, les services de la Maison de la mobilité sont effectifs depuis le 20 août. Un bureau au rez-de-chaussée de la mairie de Chinon accueille le public pour

se renseigner et prendre en compte les réservations du transport à la demande, Sitradem. Un seul numéro de téléphone répond aux demandes d'information et de réservation des usagers, le 02 19 24 20 23. La Maison de la mobilité a vocation à

rassembler l'accueil de tous les services de transport du territoire, dont le transport scolaire, en 2025.



Les véhicules électriques Sitradem faciles à reconnaître avec les couleurs de CVL mobilité

LE TRANSPORT À LA DEMANDE : PARTOUT ET POUR TOUS

Vous habitez l'une des 19 communes de la CC CVL ? Vous pouvez bénéficier du transport à la demande Sitradem depuis le 2 septembre. Opérationnel du lundi au samedi, de 5h30 à 22h30.

Ce service flexible est accessible sur l'ensemble du territoire communautaire, pour la prise en charge comme pour la destination. Il est réservé en priorité aux trajets entre le domicile et les centralités du territoire en heures de pointe et de nuit (5h30-8h30 et 16h-22h30) et libre le reste du temps. Complémentaire de la ligne régulière, ce service ne peut pas être sollicité pour effectuer un trajet déjà proposé par Sitravel. Et, bien sûr, ce service ne remplace pas le transport scolaire, les déplacements vers des établissements d'enseignement secondaire du territoire ne sont possibles qu'entre 9h et 16h.

Pour effectuer une réservation, rien de plus simple.

Elle est possible jusqu'à la veille du déplacement, avant 17h sur place ou par téléphone auprès de l'accueil mobilité, et jusqu'à 20h via l'application ou le site internet de réservation. L'annulation d'un trajet est possible jusqu'à 2h avant la prise en charge.

C'est l'entreprise locale Archambault qui a été retenue pour assurer la mise en œuvre de ce service inédit localement. Dans un premier temps, trois véhicules circulent en heure de pointe pour répondre à la demande, puis deux supplémentaires seront mis en service mi 2025. Il s'agit de vans de voyage 100% électriques pouvant accueillir jusqu'à sept passagers.

Sitradem n'est pas un transport individuel. À titre d'exemple, un véhicule venant de Seuilly pourra marquer un arrêt à La Roche-Clermault pour récupérer d'autres passagers souhaitant se rendre à Chinon...

Cette solution devrait réduire la dépendance à l'usage de la voiture individuelle. Cette pratique représente, selon une enquête réalisée en 2019 par le Syndicat des mobilités de Touraine et le Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle, 70% des déplacements en zone rurale.

Pour réserver le Sitradem :
>> Application CVL mobilité disponible sur les magasins d'application Google Play et Apple Store.
>> sitradem.chinon-vienne-loire.fr
>> Par téléphone auprès de l'accueil mobilité, au 02 19 24 20 23
Toutes les infos sur cvlmobilité.fr



UNE NOUVELLE TARIFICATION

Le lancement du nouveau réseau du bus Sitravel et du transport à la demande Sitradem, s'accompagne d'un renouvellement de la tarification des services et des modalités d'achat des titres de transport. Ces nouveautés, entrées en application mardi 1^{er} octobre, après une période de gratuité de lancement tout au long du mois de septembre.

La tarification reste simple et propose des tickets au voyage dont le coût passera de 1,80 € à 1,30 €, des abonnements mensuels et annuels. Les jeunes bénéficieront de tarifs adaptés, entre 11 et 26 ans, avec un abonnement mensuel à 10 €, contre 30 € pour l'abonnement tout public. Avant 11 ans, les enfants doivent voyager accompagnés et peuvent utiliser les services gratuitement sur présentation d'un justificatif.

Enfin, des réductions sont attribuées pour les abonnements annuels jeunes et tout public, sur la base du quotient familial. Ces réductions pourront être demandées auprès de l'accueil mobilité.

Cette nouvelle tarification est mise en service avec un nouveau système de carte de transport.

Celui-ci, après création d'un compte personnel et émission d'une carte à puce par l'accueil mobilité, permet de recharger ses titres de transport depuis une boutique en ligne.

Plus d'infos : cvlmobilité.fr

Covoiturage avec BlaBlaCar Daily : l'incitation reconduite

La CC CVL a lancé son partenariat avec l'application de covoiturage quotidien BlaBlaCar Daily en octobre 2023.

Entre cette date et mai 2023, ce sont plus de 2 130 trajets qui ont profité de l'incitation financière mise en place par la CC CVL avec son partenaire. Le nombre de trajets effectués par mois sur la plateforme a doublé depuis le lancement. 55 % de ces trajets sont des déplacements de plus de 40 km, ce qui montre l'intérêt de ce dispositif pour accompagner les déplacements des salariés au quotidien.

La CC CVL renouvelle son partenariat entre octobre 2024 et octobre 2025, avec 5 premiers trajets gratuits pour les passagers, puis un coût de 0,50 € par trajet par la suite. Les conducteurs recevront toujours 2 à 3 € par passager transporté.

Plus d'infos : cvlmobilité.fr

LA NAVETTE A SON RYTHME DE CROISIÈRE

Avec 17 143 passagers au cours de l'été 2024, le succès s'est confirmé cette année entre fin juin et début septembre. La navette Cœur de ville à Chinon, gratuite et électrique, est plébiscitée tant par les habitants pour leurs trajets du quotidien que par les touristes qui découvrent la ville.

La boucle autour de la ville haute et la ville basse inaugurée l'an passé a été reconduite en 2024, avec un arrêt supplémentaire au niveau de l'école Jean-Jaurès. Le circuit du jeudi matin entre le faubourg Saint-Jacques et le marché a également été renouvelé cette année.



L'USAGE DU VÉLO ENCOURAGÉ

Les mobilités douces sont également prises en compte dans l'amélioration de l'offre de mobilité communautaire. Un schéma directeur cyclable a été adopté et prévoit un réseau dédié à l'échelle du territoire, un travail ambitieux et complexe porté par Chinon Vienne et Loire.

Pour faire du vélo un mode de locomotion du quotidien, des aménagements cyclables sont nécessaires. Une liaison entre Chinon, Avoine et le CNPE est actuellement à

l'étude, pour une réalisation complète espérée d'ici 2026.

Cette volonté se traduit aussi par le développement de services. D'ici la fin de l'année 2024, les deux parcs à vélo installés dans les gares SNCF de Chinon et Port-Boulet seront en service. Chaque abri proposera 20 places de stationnement abritées et sécurisées, dont 5 sont équipées de prise de recharge pour les vélos à assistance électrique. Un abonnement à 12 € pour 365 jours permettra d'utiliser ce service.

DEUX FOIS PLUS DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES À TERME



Le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) envisage de développer les points de charge de véhicules électriques. Un appel à initiatives privées concernant de nouvelles implantations sur le domaine public va être lancé. Cette démarche permet aux communes de proposer des implantations aux acteurs privés.

Sur le territoire de la communauté de communes, le déploiement de 41 points de recharge est visé, dont 6 « rapides ». Les communes ont émis le souhait que 16 bornes soient installées dès 2025, le reste s'étalant entre 2026 et 2029. À ce jour, huit bornes de recharge existent à Chinon, ce qui en fait l'une des villes les mieux équipées du département.



TRANSPORT SOLIDAIRE

Vous avez plus de 60 ans et vous devez vous déplacer pour aller faire vos courses, pratiquer un loisir, visiter vos amis ou honorer un rendez-vous médical ? Vous pouvez faire appel à l'association Transport solidaire. Une liste de chauffeurs est à disposition dans la mairie de votre lieu de résidence. Il suffit alors de

contacter l'un d'eux et de convenir d'un rendez-vous. Le coût est de seulement 35 centimes du kilomètre sous réserve d'adhérer à l'association (cotisation annuelle de 5 €).

Plus d'informations auprès du CIAS (14 rue Paul Huet à Chinon - 02 47 93 92 86) ou de votre mairie.

UNE SOLUTION POUR LES **PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

La région Centre - Val de Loire met à disposition un service dédié aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Rémi + à la demande est un système de transport souple et adapté qui donne la possibilité aux habitants de se déplacer, sur réservation.

Pour savoir si votre commune est desservie et si votre trajet est possible, il faut contacter le 0 806 70 33 33, du lundi au samedi de 6h à 20h, (service gratuit + prix d'un appel local).

LES CAMPINGS-CARISTES NE MANQUENT PLUS D'AIRE !



C'est une ouverture attendue ! Depuis cet été, l'aire de camping-cars communautaire à Chinon accueille ses premiers touristes. Jusque-là, ils n'avaient pas d'autres alternatives que de stationner sur le parking de Beauloisir ou de louer un emplacement au camping.

C'est d'ailleurs à proximité du camping de l'île Auger que le nouveau site s'est installé. Fort d'une capacité d'accueil de 48 véhicules, il est doté de toutes les infrastructures nécessaires

(eau, courant électrique, sanitaire, système de vidange...).

Un investissement de la communauté de communes de l'ordre de 320 000 € a permis cette réalisation, une somme qui sera compensée sur la durée par le loyer versé par le délégataire.

La gestion a en effet été confiée à la société Camping-Car Park, un spécialiste européen qui s'occupe déjà des sites à proximité comme ceux à Saumur et Villandry, et qui compte 150 aires en France.

Une nouvelle vitrine pour la maison Cœur de ville

Après la vente du bâtiment de l'ancien tribunal à Chinon, la maison Cœur de ville a emménagé non loin de là, dans de nouveaux locaux place Hofheim.

Vous souhaitez concrétiser un projet de travaux ? Investir dans l'immobilier ou implanter une activité commerciale dans le centre-ville ?

Trouvez des réponses à toutes vos questions et informez-vous sur les projets en cours en rencontrant Fabien Morin, chef de projet, et sa collègue Gaëlle Isambart, architecte, qui travaillent sur les questions d'aménagement du cœur de ville et de l'ensemble de la CC CVL.

Information et prise de rendez-vous auprès de Fabien Morin au 07 57 46 90 35 f.morin@cc-cvl.fr

LA RÉNOVATION DE L'ABBAYE DE SEUILLY LANCÉE

Les opérations de rénovation de l'Abbaye de Seully sont lancées cet automne. Le site patrimonial communautaire, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, abrite notamment la Maison de pays, vitrine pour le tourisme local et les producteurs du terroir chinonais.

Le site accueille aussi des événements publics ou privés avec une capacité d'accueil jusqu'à 200 personnes. C'est dans ce registre qu'un ambitieux programme de travaux débute. Il s'agit de la réhabilitation de la partie hébergement pour laquelle la communauté de communes a inscrit une enveloppe à hauteur de 1,9 M€ au budget 2024. Dans un premier temps, c'est la toiture qui va être rénovée puis l'intérieur.

Ces investissements vont permettre d'assurer la pérennité de ces bâtiments dont certains plus que millénaires et chargés d'histoire. Simple prieuré fondé par Guillaume de Montsoreau en 1095 puis abbaye en 1100, le site a accueilli un prestigieux hôte. François Rabelais, né à quelques pas de là, à la Devinière, y a fait ses classes. Après avoir connu une période florissante au XVII^e, l'abbaye a ensuite décliné bien avant la Révolution. Elle a même été victime d'un ouragan le 14 mars 1751, ruinant l'église abbatiale.



ENEZ « FAIRE MONDE » AU MUSÉE DU VÉRON !

L'ancien écoMusée, devenu musée du Véron depuis sa réouverture en février dernier, décline une nouvelle ligne directrice autour de l'anthropologie socioculturelle accessible à tous.



Le Penseur de Rodin est à découvrir au musée du Véron

Du changement sur le fond comme sur la forme ! Depuis sa réouverture le 10 février 2024, le musée du Véron a changé d'identité, de logo et accueille le public dans des bâtiments rénovés après d'importants travaux. C'est surtout le parcours de visite conçu pour l'occasion qui fait souffler un vent de renouveau.

Après un peu plus de 20 ans d'existence, le site culturel bénéficiant de l'appellation Musée de France s'engage résolument sur la voie de l'anthropologie. Son exposition permanente « Faire monde » invite à découvrir « *la diversité humaine dans le temps et dans l'espace en interrogeant le dialogue que l'humanité entretient depuis ses origines avec son environnement* », comme l'explique Angèle Richard de Latour, la directrice des musées communautaires.

Des œuvres majeures parmi 500 objets exposés

Cette réorientation s'appuie sur une visite immersive. Afin de rendre les collections accessibles à tous, des dispositifs interactifs, qu'ils soient tactiles, visuels, auditifs ou olfactifs, sont en place. Les enfants comme les adultes, les simples curieux comme les plus érudits se voient ainsi offrir une déambulation stimulante, oscillant entre ludisme et connaissance.

« Nous proposons aussi de découvrir les histoires fascinantes de nos pièces majeures comme *Le Penseur* d'Auguste Rodin, *Spirale Millepiedi* d'Alexander Calder ou encore *Grande Grenouille* de Max Ernst. » D'une durée prévisionnelle de 5 ans, cette exposition aussi dense que diverse avec environ 500 objets, œuvres ou documents interroge notre rapport à la nature, à l'innovation et aux étapes marquantes de la vie de la préhistoire à l'époque contemporaine, partout dans le monde.

La nature toujours bien présente

L'environnement n'est pas complètement élué pour autant. La prairie bocagère de 5 hectares classée Espace naturel sensible (ENS) qui entoure les bâtiments reste un atout pour l'ancien écomusée. Une étude scénographique, soutenue par l'État, permettra de prolonger la visite initiée par le parcours muséal.

Musée du Véron : 80 route de Candes à Savigny-en-Véron
02 47 58 09 05. Plus d'infos : museeduveron.fr

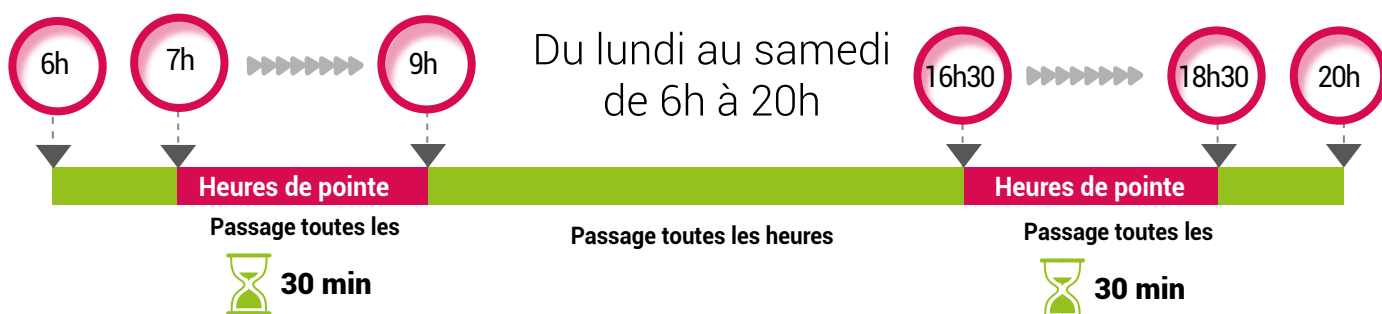
sitravel

ligne de bus régulière

A

Avec 32 arrêts, profitez de la ligne régulière **Sitravel**, de la gare de Port-Boulet au centre hospitalier du Chinonais (Saint-Benoît-la-Forêt) en passant par Chinon, Avoine, et Beaumont-en-Véron. Le CNPE à Avoine, les zones d'activités, des services publics, des pôles commerciaux ou des sites sportifs sont intégrés au parcours. Bourgueil est également desservie avec 7 allers-retours par jour.

Retrouvez tous les horaires sur l'application cvlmobilité, à l'accueil CVL mobilité ou sur le site : cvlmobilité.fr



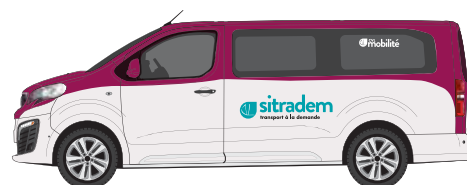
sitradem

transport à la demande

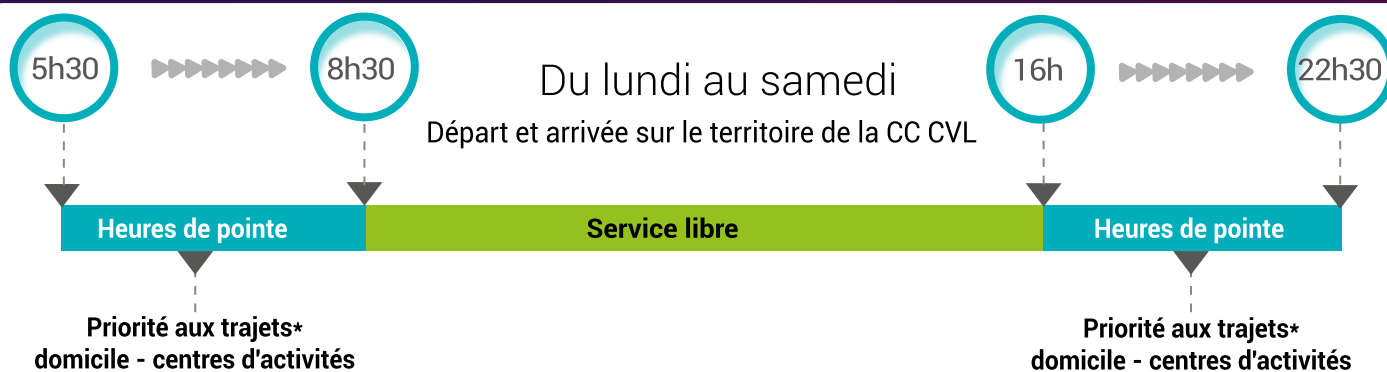
TAD

le **TAD**, partout et pour tous

Le **TAD** dessert exclusivement les communes de la CC CVL : Anché, Avoine, Beaumont-en-Véron, Candes-Saint-Martin, Chinon, Chouzé-sur-Loire, Cinais, Couziers, Cravant-les-Côteaux, Huismes, La Roche-Clermault, Lerné, Marçay, Rivière, Saint-Benoît-la-Forêt, Saint-Germain-Sur-Vienne, Savigny-en-Véron, Seully et Thizay.



Le transport TAD est collectif avec un van électrique pouvant accueillir 8 personnes



En heure de pointe, les trajets s'effectuent entre une adresse et l'un des arrêts de bus «point d'activité» sur le plan de réseau.

Le TAD n'est pas réservable pour effectuer des trajets réalisables en empruntant la ligne de bus Sitravel. Le TAD est réservable en fonction de la disponibilité des véhicules sur le trajet et l'horaire souhaité.

Le TAD ne remplace pas les transports scolaires. Les déplacements en TAD en direction des établissements secondaires du territoire sont possibles de 9h à 16h

Plan général transports Chinon Vienne & Loire



- A** ● Bourgueil ● Gare SNCF Port-Boulet ● Hôpital
- TAD** ● Points d'activités arrêts de départ/arrivée en heure de pointe

Autres réseaux
de transport



Train

Cars Rémi 37

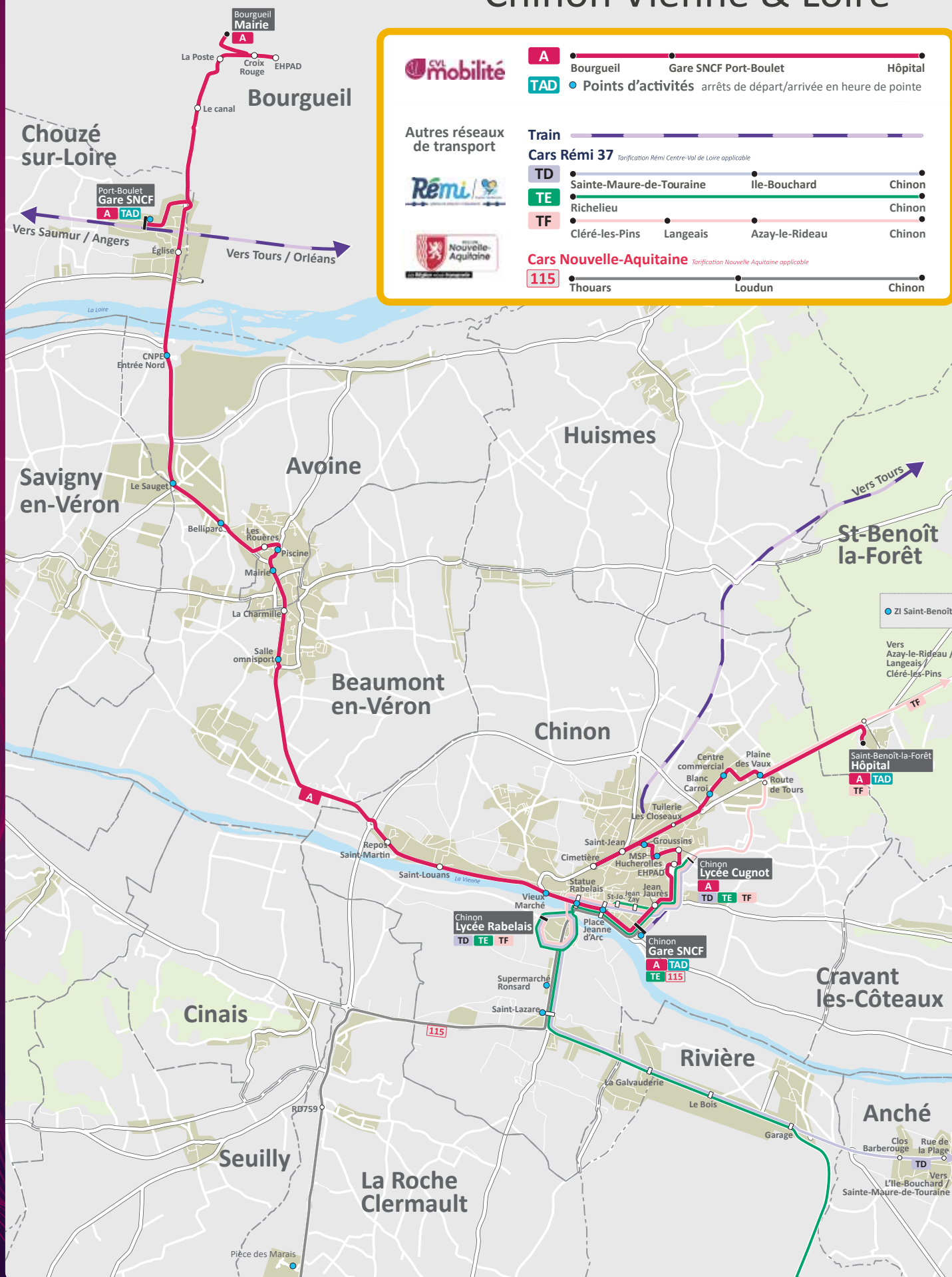
Tarification Rémi Centre-Val de Loire applicable

- TD** ● Sainte-Maure-de-Touraine ● Ile-Bouchard ● Chinon
- TE** ● Richelieu ● Chinon
- TF** ● Cléré-les-Pins ● Langeais ● Azay-le-Rideau ● Chinon

Cars Nouvelle-Aquitaine

Tarification Nouvelle-Aquitaine applicable

- 115** ● Thouars ● Loudun ● Chinon





Comment réserver un TAD ?

TAD

Avec votre mobile

L'application **cvlmobilité** est disponible sur Google Play et App Store. Téléchargez-la ! Elle vous permet de recharger vos titres de transport (carte d'abonnement et ticket ligne de bus Sitravel et TAD Sitradem), de rester informé en temps réel du passage des bus aux arrêts souhaités, **mais aussi de réserver son transport à la demande.**

cvlmobilité

Application disponible sur :



Par téléphone

Un numéro unique répond aux demandes d'information et de réservation des usagers au 02 19 24 20 23.

Quel délai pour réserver ?

Les réservations sont possibles jusqu'à la veille du déplacement, jusqu'à 17h sur place ou par téléphone (du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h) et jusqu'à 20h par l'application ou le site cvlmobilité.fr

L'annulation d'un trajet sera possible jusqu'à 2h avant la prise en charge.

Où acheter un titre de transport ?

Les titres de transport pour des voyages occasionnels ou réguliers (billet unitaire, 10 voyages, abonnement, ...) pour la ligne de bus Sitravel **A** comme pour le transport à la demande Sitradem **TAD** peuvent être achetés :

- > à bord du véhicule (1 et 10 voyages)
- > avec l'application CVL Mobilité
- > en ligne sur cvlmobilité.fr
- > à l'accueil du bureau CVL Mobilité





Payant
à partir
de 11 ans



Tarif "jeune"
de 11 à 26 ans
inclus



Un titre de voyage est
valable 1 heure à compter
de sa validation

Tarifs et abonnements

1 voyage	Vente à bord du véhicule, à l'accueil CVL Mobilité ou en ligne Titre unitaire valable 1h à compter de la validation à l'entrée du véhicule	1,30 €
10 voyages	Vente à bord du véhicule, à l'accueil CVL Mobilité ou en ligne Titre unitaire valable 1h à compter de la validation à l'entrée du véhicule	10,00 €
Abonnement mensuel 11 - 26 ans	Vente à l'accueil CVL Mobilité ou en ligne Chargement de l'abonnement sur le compte client, valable du 1 ^{er} au dernier jour du mois. Achat possible à partir du 25 du mois précédent.	10,00€
Abonnement mensuel tout public	Vente à l'accueil CVL Mobilité ou en ligne Chargement de l'abonnement sur le compte client, valable du 1 ^{er} au dernier jour du mois. Achat possible à partir du 25 du mois précédent.	30,00 €
Abonnement annuel 11 - 26 ans	Vente à l'accueil CVL Mobilité ou en ligne (vente en ligne seulement au comptant) Chargement de l'abonnement sur le compte client. Abonnement valable 365 jours à partir de la première validation à bord des véhicules. Paiement en une fois ou prélèvement en 4 fois sans frais.	100,00 € ou 4 x 25,00 €
Abonnement annuel tout public	Vente à l'accueil CVL Mobilité ou en ligne (vente en ligne seulement au comptant) Chargement de l'abonnement sur le compte client Abonnement valable 365 jours à partir de la première validation à bord des véhicules. Paiement en une fois ou prélèvement en 4 fois sans frais.	300,00 € ou 4 x 75,00 €

Tarifs réduits sur la base du quotient familial

Abonnement annuel 11 - 26 ans QF ≤ à 350	Vente à l'accueil CVL Mobilité ou en ligne (vente en ligne seulement au comptant) Chargement de l'abonnement sur le compte client, valable 365 jours à partir de la première validation à bord des véhicules. Paiement en une fois ou prélèvement automatique en 4 fois sans frais.	36,00€ ou 4 x 9,00 €
Abonnement annuel 11 - 26 ans QF ≤ à 600	Vente à l'accueil CVL Mobilité ou en ligne (vente en ligne seulement au comptant) Chargement de l'abonnement sur le compte client. Abonnement valable 365 jours à partir de la première validation à bord des véhicules. Paiement en une fois ou prélèvement en 4 fois sans frais.	84,00 € ou 4 x 21,00 €
Abonnement annuel tout public QF ≤ à 350	Vente à l'accueil CVL Mobilité ou en ligne (vente en ligne seulement au comptant) Chargement de l'abonnement sur le compte client, valable 365 jours à partir de la première validation à bord des véhicules. Paiement en une fois ou prélèvement automatique en 4 fois sans frais.	60,00 € ou 4 x 15,00 €
Abonnement annuel tout public QF ≤ à 600	Vente à l'accueil CVL Mobilité ou en ligne (vente en ligne seulement au comptant) Chargement de l'abonnement sur le compte client. Abonnement valable 365 jours à partir de la première validation à bord des véhicules. Paiement en une fois ou prélèvement en 4 fois sans frais.	120,00 € ou 4 x 30,00 €

Billets collectifs pour les groupes

Les personnes souhaitant voyager en groupe dans les bus doivent se rapprocher de l'accueil mobilité pour se voir délivrer un billet collectif, avec une demande effectuée dans un délai minimum de 2 semaines avant le jour du transport.
Le tarif applicable sera d'1,00 € par voyageur et par trajet (en référence au carnet de 10 tickets).

Ces billets collectifs sont attribués aux établissements et associations qui en font la demande, pour des trajets de groupe ponctuels, de 10 personnes minimum à 30 personnes maximum et dans la limite des capacités d'accueil du service. La réservation d'un billet collectif n'est pas ouverte aux particuliers.



Service proposé par la
communauté de communes
Chinon Vienne & Loire



Renseignements & contact

Un bureau au rez-de-chaussée de la mairie de Chinon vous accueille pour vous renseigner.
En 2025, il sera situé dans la Maison de la Mobilité (près de la gare de Chinon).
Horaires d'ouverture du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Par téléphone

Un numéro unique répond aux
demandes d'information et de
réservation des usagers au

02 19 24 20 23

Sur le site web

Retrouvez l'information
complète sur toute l'offre de
mobilité de la CC CVL, sur le
site : www.cvlmobilité.fr



Téléchargez l'application ! cvlmobilité

Application disponible sur :



Par courriel contact@cvlmobilité.fr

LES TRAVAUX AU FJT SONT LANCÉS

Le coup d'envoi du chantier du Foyer des jeunes travailleurs (FJT) à Chinon a été donné début septembre. La démolition est lancée et se terminera en fin d'année.

Avant d'engager la reconstruction du bâtiment communautaire, une étude sera menée avec l'Union régionale pour l'habitat des jeunes. L'objectif est d'estimer les besoins réels sur le territoire afin d'aménager de nouveaux locaux en adéquation avec ceux-ci.

LE CENTRE D'AFFAIRES À AVOINE VOIT PLUS GRAND



© KANE
La nouvelle salle de réunion

L'extension de Workinbase, le centre d'affaires d'Avoine, a été inaugurée le 8 juillet dernier. La communauté de communes a investi près de 80 000 € pour reconfigurer les lieux. En réduisant l'open space, deux bureaux, un permanent et un de passage, ainsi qu'une salle de réunion supplémentaire ont pu être aménagés. Le bâtiment dispose aussi d'un véritable accueil.

« Ici, nous louons des bureaux ou des postes de coworking, nous proposons la domiciliation aux entreprises ne disposant pas de siège social ou commercial et nous organisons des formations », rappelle Véronique Lechat, la gérante de la structure. Actuellement, une douzaine d'entreprises est accueillie.

Elles exercent dans des domaines variés : énergie, artisanat... Créée en 2018 à l'initiative de la communauté de communes, cette plateforme entrepreneuriale accueille notamment une formation de la Chambre des métiers de l'artisanat pour les créateurs d'entreprise, un accompagnement à la création avec BGE Touraine, des conseils en évolution professionnelle avec le dispositif Mon CEP, des formations en fonction des besoins locaux... « Notre objectif est d'offrir le panel de services le plus large aux entreprises comme aux employés », conclut Véronique Lechat.

Plus d'infos : workinbase.com

LOGEMENT : COMMENT MIEUX RÉPONDRE À LA DEMANDE ?



Sur un bassin d'emploi dynamique, la communauté de communes souffre d'un déficit en matière d'offre de logements. Pour y remédier, une double action est engagée : réhabiliter le bâti inoccupé et développer des projets immobiliers sur le foncier disponible.

Les conclusions de l'enquête initiée par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire il y a un an ont livré des résultats éclairants sur la situation du logement. Parmi les 12 856 actifs recensés, ils sont près de 45% à travailler sur le territoire sans y résider, par choix... ou en raison d'une offre immobilière insuffisante. Ce constat est notamment accentué pour les jeunes et les primo-accédants.

Cette étude chiffre à plus de 1 500 le nombre de familles ne trouvant pas de logements adaptés. Pour répondre à ce déséquilibre, la CC CVL a fixé le cap d'une politique de l'habitat ambitieuse qui vise un objectif de livraison de 100 logements par an d'ici 2026.

Des encouragements à réhabiliter le bâti

À l'heure actuelle, la production se situe un peu en deçà de ces prévisions. Pour atteindre ce seuil, différentes actions sont entreprises. Elles se traduisent d'une part par un encouragement à réhabiliter des logements vacants. Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est en cours. Par ce biais, la CC CVL propose un accompagnement technique et financier auprès des propriétaires qui souhaitent

réaliser des travaux dans leur habitation ou pour réhabiliter un logement voué à être loué. Cet accompagnement se fait avec le soutien de SOLIHA et des aides financières de l'OPAH.

Ce service est proposé gratuitement. Les travaux des propriétaires, en fonction de la nature et des revenus, peuvent être subventionnés entre 40 % et 80 %. Pour inciter ces opérations de rénovation et lutter contre la vacance de logement, le montant des aides distribuées par la communauté de communes a été relevé. Il est passé de 2 000 € à 9 000 € maximum par logement. Dans le cas d'une réhabilitation d'un ensemble immobilier (4 logements au plus), le niveau peut donc atteindre 36 000 €. Des résultats tangibles sont déjà enregistrés puisque le taux de vacance est passé sous la barre des 10 %. Les premières années de ce programme qui se prolonge jusqu'en 2026 ont permis d'injecter 3 M€ d'aides publiques.

Relancer la construction

Dans un second temps, Chinon Vienne et Loire s'attache à promouvoir une dynamique de construction de logements tout en respectant les équilibres démographiques et

environnementaux. Elle doit également s'inscrire dans le cadre des lignes directrices formalisées dans le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme de l'habitat (PLUi-H) approuvé le 5 mars 2020. Il s'agit de profiter du foncier disponible, à savoir plus de 30 hectares, dont 20 à Chinon.

Comme tout document d'urbanisme, le PLUi-H est appelé à évoluer (lire page suivante). C'est dans ce cadre que la CC CVL envisage des révisions allégées, notamment en ce qui concerne plusieurs emprises d'Espaces boisés classés (EBC), d'autres de protection en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ainsi que la modification du périmètre des zones agricoles et naturelles.

Chinon Vienne et Loire envisage donc l'ouverture à l'urbanisation d'une zone située sur le secteur du Bois Carré à Chinon ainsi que d'une zone située dans le secteur du Bourg à Cravant-les-Côteaux. À côté des aménageurs publics, les promoteurs privés sont aussi ciblés même si la filière de la construction cherche un second souffle depuis la crise sanitaire.

LOGEMENT : UN CONSEIL JURIDIQUE GRATUIT POUR TOUS

Que vous soyez locataire, bailleur ou propriétaire occupant, l'équipe de juristes d'ADIL France Rénov' est à votre écoute pour vous éclairer sur toutes les thématiques en rapport avec le logement.

« Les questions qui reviennent le plus portent sur les rapports locatifs, précise Carla Finan, conseillère juriste qui intervient régulièrement dans le Chinonais. Cela concerne les états des lieux d'entrée ou de sortie, les niveaux de loyers ou de charges locatives, les interrogations relatives aux logements insalubres ou encore les expulsions... » Bien d'autres thèmes peuvent être évoqués : un achat dans le cadre d'une copropriété ou non, une vente, les assurances liées aux prêts, la fiscalité, la rénovation énergétique, les différents travaux...

« Notre rôle de conseil juridique porte vraiment sur tous les domaines de l'habitat, résume Carla Finan. Les échanges peuvent se faire par téléphone ou échange de mail, mais surtout lors des permanences mensuelles assurées à Chinon, sur rendez-vous. » Pour rappel, l'ADIL France Rénov' Touraine assure une mission de service public offrant un conseil neutre et gratuit.

Permanence le 3^e mardi du mois au service urbanisme (46 rue Gustave Eiffel à Chinon). Rendez-vous auprès de l'ADIL au 02 47 60 90 70. Information : adil37.fr



Comment réduire sa facture énergétique ?

Une conférence publique, organisée en partenariat avec l'ADIL et SOLIHA, est programmée jeudi 14 novembre en mairie de Chinon.

Cette rencontre animée par des spécialistes portera sur les économies d'énergie et donc un meilleur contrôle de ses dépenses : comprendre une facture d'énergie ou un diagnostic de performance énergétique (DPE), se familiariser avec les écogestes

pour réduire sa consommation, connaître les travaux à mettre en œuvre et les subventions qui peuvent être accordées pour les réaliser...

Jeudi 14 novembre à 18h, à Chinon (mairie, salle Olivier Debré). Entrée libre, sans inscription.

LA POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE EN SELLE POUR LA SÉCURITÉ !



Après les patrouilles pédestres et en voiture, les agents de la PMI circulent également à vélo depuis quelques semaines. L'objectif de ce nouveau dispositif est de renforcer la proximité, mais aussi de pouvoir se déplacer rapidement sur des voies non carrossables.

La police municipale intercommunale (PMI) a fait l'acquisition de deux vélos tout terrain à assistance électrique au début de l'été. Ce mode de locomotion inédit sur le territoire présente « *un double intérêt* » selon Jérôme Letellier, directeur prévention, tranquillité et sécurité publique de la communauté de communes.

« *D'une part, le vélo permet d'être au plus près des habitants, notamment dans les lieux ou événements fréquentés, précise-t-il. Il permet de créer davantage de liens avec la population, mais aussi de réduire notre bilan carbone. D'autre part, on a pu mesurer l'intérêt de ce moyen de locomotion lors d'opérations de recherche de personne disparue menées conjointement avec la gendarmerie. Cela permet d'élargir notre périmètre d'intervention à des zones inaccessibles aux véhicules.* »

Ces patrouilles à vélo concernent les 19 communes de Chinon Vienne et Loire.

« *Elles sont organisées en fonction de la disponibilité de nos effectifs et des besoins des communes* », ajoute le directeur.

La PMI sur tous les fronts

La police municipale intercommunale a connu une période estivale chargée. Elle a géré une centaine de demandes de particuliers dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, à savoir la surveillance de logements inoccupés pendant les congés. Elle a aussi sécurisé les grands événements de l'été comme le festival Avoine Zone Groove, la fête nationale, les marchés médiéval et à l'ancienne, en se conformant aux obligations du plan Vigipirate renforcé.

« *En raison de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques pour laquelle la gendarmerie est mobilisée, nous avons préparé cette période de forte activité bien en amont* », conclut Jérôme Letellier.

Une équipe au service du territoire

La PMI, basée à Chinon (mairie, place du Général de Gaulle) et à Avoine (14 avenue des Rouères), intervient sur l'ensemble des 19 communes.

Elle s'appuie sur des effectifs composés de 19 personnes :

- 1 directeur prévention, tranquillité et sécurité publique
- 1 responsable de services de police municipale intercommunale et 8 agents de terrain
- 2 agents de surveillance de la voie publique
- 4 agents administratifs
- 2 agents chargés de la gestion des risques
- 1 agent chargé de contrôle des hydrants*

* : il s'agit de veiller au bon fonctionnement des 650 bornes incendie réparties sur le territoire.

UNE NOUVELLE MAISON MÉDICALE À CHOUZÉ-SUR-LOIRE



La maison de santé ouvrira ses portes au début de l'année 2025

Le territoire compte désormais quatre maisons de santé et une maison médicale. Cette dernière ouvrira ses portes début 2025 à Chouzé-sur-Loire, à l'angle des rues de Saint-Nicolas et des Moulins. Après les trois sites implantés à Chinon et celui qui a vu le jour à Avoine, c'est le nord-ouest du territoire qui sera doté de ce service.

Ce programme a été porté par la communauté de communes et Touraine Logement. Près de 500 m² sont proposés à la location pour des médecins et d'autres professionnels de santé (infirmier, dentiste...). Le foncier disponible a également permis de bâtir 14 logements ainsi que l'aménagement d'un parking dédié d'une trentaine de places. Pour mener à bien cette réalisation, Chinon Vienne et Loire a inscrit un montant de 1,7 M€ à son budget 2024.

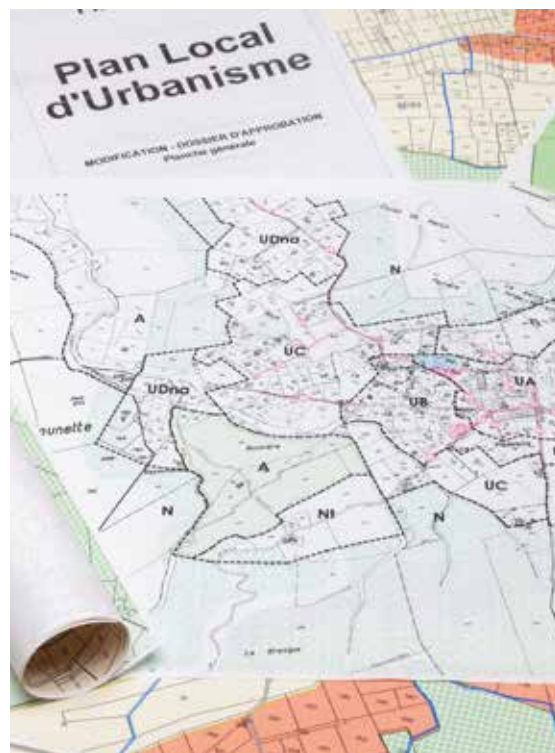
Dans le même temps, la maison de santé du centre-ville à Chinon est de nouveau opérationnelle. Touché par un incendie il y a deux ans, le bâtiment de la rue du 11 Novembre accueille de nouveau tous les professionnels.

LE PLUi-H ÉVOLUE

Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) est le document d'urbanisme qui cadre et détaille les règles et contraintes s'appliquant à tous projets de construction ou d'aménagement sur le territoire de la CC CVL. Il définit également les orientations et actions en matière de politique de l'habitat ainsi que les secteurs de développement urbain privilégié. Il sert de support à l'instruction technique et réglementaire des demandes de travaux, de permis de construire ou d'aménager effectuées par les professionnels et particuliers.

Le PLUi-H approuvé en mars 2020, va évoluer pour intégrer de nombreuses mises à jour, mais aussi permettre la réalisation de projets concrets propices au développement du territoire et son attractivité. Huit dossiers pour autant de procédures sont à disposition des habitants dans chacune des mairies du territoire et au siège administratif de la CC CVL à Avoine. Ils présentent les grandes orientations et synthétisent les sujets abordés par chaque procédure.

L'enquête publique doit être lancée en fin d'année 2024 puis le PLUi-H révisé doit être approuvé au 1^{er} trimestre 2025.



QUAND LES BIBLIOTHÈQUES VONT À LA RENCONTRE DES LECTEURS

Déjà fortes d'un taux d'adhésion et de fréquentation important, les bibliothèques du Chinonais mènent aussi de nombreuses actions pour rendre accessible la lecture aux publics éloignés ou empêchés. Elles vont à leur rencontre dans les crèches, les maisons de retraite ou les structures médico-sociales...

Si tu ne vas pas au livre, le livre viendra à toi ! Telle pourrait être la devise des bibliothèques de la communauté de communes. Elles développent toute une série d'opérations « hors les murs » pour aller au-devant de ceux qui ne fréquentent pas ces établissements culturels. Des tout-petits aux adolescents, en passant par les adultes jusqu'aux seniors : tous les publics sont concernés. « *L'objectif est de lutter contre les inégalités sociales et scolaires générées par le manque d'accès à la lecture dès le plus jeune âge* », résume Julie Godard-Leboffe, directrice du réseau communautaire.

Dans les EHPAD, les résidences autonomie...

Pour les adultes et les seniors, trois types de structures sont ciblées :

- EHPAD Saint-Louans et Les Groussins avec dépôt de livres, livres audios ou films ; médiation à travers la lecture, la poésie et le chant. Au cours de la saison 2023/2024, l'autrice Blanche Baudouin a été accueillie en résidence d'écriture pendant 4 mois aux Groussins ;

- Résidences autonomie Les Charmes (Chinon), La Baronnière (Avoine) et Les Bergers (Seuilly) : dépôt de livres, livres audios ou films ; médiation numérique qui se traduit par des découvertes de sites patrimoniaux (musées, bâtiments historiques) ou de milieux naturels exceptionnels grâce à des casques de réalité virtuelle ;

- Structures médico-sociales pour adultes handicapés (MAS, ESAT Léopold Bellan) : blind test musical animé par Bruno Moreau.

Un service de portage à domicile est également assuré par les bibliothécaires auprès d'une vingtaine de personnes âgées.

Un nouveau chapitre pour le jeune public

Plusieurs actions sont également développées en faveur des plus jeunes éloignés de la lecture. Les lectures mensuelles « Gourmandises d'histoires » sont proposées, en partenariat avec le centre social d'Avoine et l'association Tsigane Habitat du CD 37 :

- Au centre social d'Avoine pendant les distributions alimentaires.

- Sur les aires de gens du voyage de Trotte Loup à Chinon et de Savigny-en-Véron.



5 sites ouverts à tous

Les bibliothèques du Chinonais sont réparties en cinq sites, dont deux principaux : Avoine, son cœur névralgique et Chinon. Trois autres sites sont implantés en milieu rural : à Huismes, Rivière et Seully.

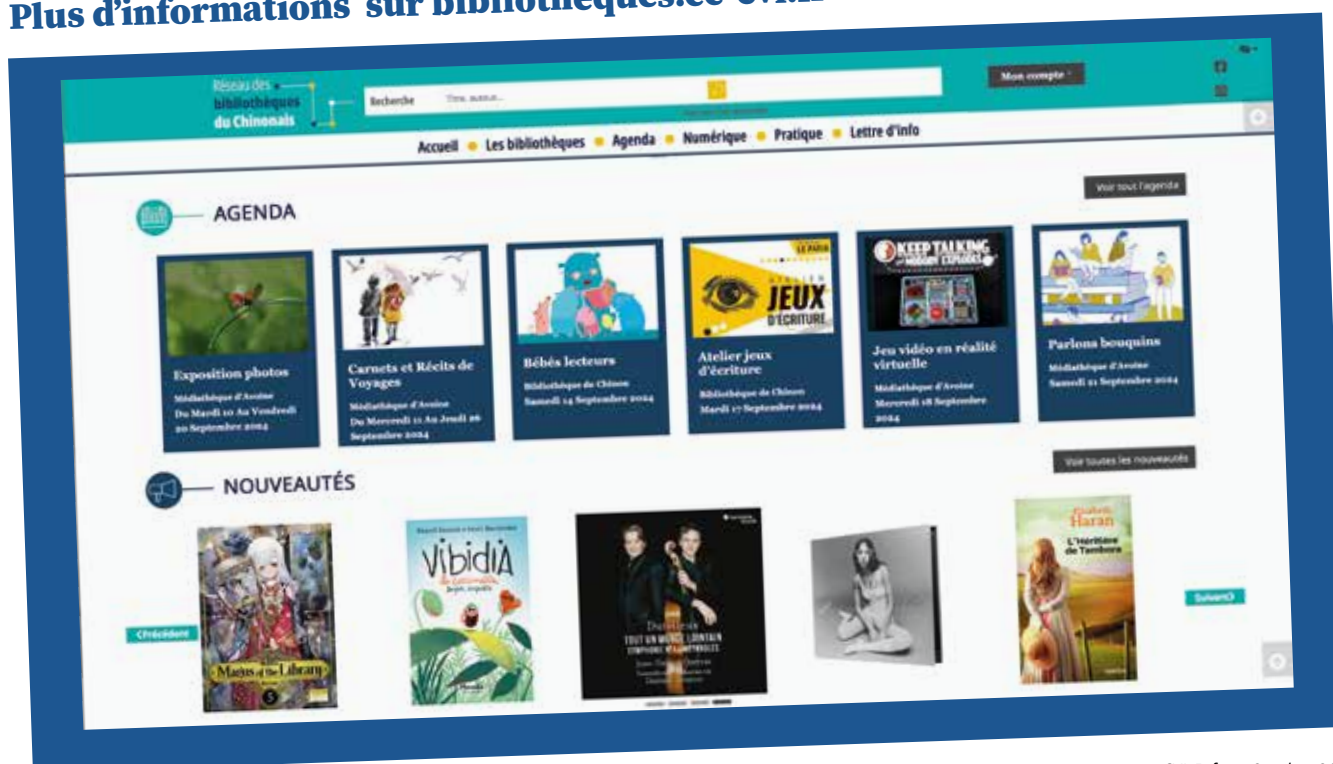
Le réseau s'appuie sur une équipe de 21 bibliothécaires et des bénévoles. Il ne compte pas moins de 5 000 adhérents.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les bibliothécaires animent chaque semaine à Chinon des séances de lecture aux enfants inscrits. Des séances de lecture ont aussi lieu chaque mois dans les quatre crèches du territoire. Quant au « parcours lecture pour les 3 - 10 ans », il a été lancé en 2023 avec le soutien du ministère de la Culture. L'objectif est de toucher tous les enfants dans les lieux qu'ils fréquentent au quotidien. Au sein de la communauté de communes, les douze structures périscolaires sont concernées par ce projet piloté par les bibliothèques en partenariat avec le service enfance-jeunesse.

Enfin, les équipes se mobilisent pour le concours de lecture à voix haute en intervenant dans dix classes de CM1 et CM2, mais aussi pour faire vivre les « brigades d'interventions poétiques » qui se manifestent à l'occasion du Printemps des poètes.



Plus d'informations sur bibliotheques.cc-cvl.fr



UN AIR DE JAZZ À L'ÉCOLE DE MUSIQUE !

L'école de musique Chinon Vienne et Loire élargit sa palette en cette rentrée 2024. Un département jazz et musique improvisée est en effet créé. « *Ce cursus s'adresse aux élèves plutôt expérimentés, de niveau 2^e cycle*, précise le directeur Alessio La Luce. *Nous avons la chance d'avoir un enseignant spécialisé pour encadrer. Cette formation répond à une attente et entre en résonance avec des événements locaux comme Chinon en Jazz !* »

Quant à l'opération l'orchestre à l'école, elle se poursuit. Après 3 années à Avoine, c'est l'école de Saint-Benoît-la-Forêt qui en bénéficie à partir de la rentrée 2024. « *Léa Ciechelski, saxophoniste et flûtiste, sera la marraine de cette promotion*, annonce Alessio La Luce. *Elle va écrire une partition originale pour les écoliers, en lien avec Le Petit Faucheur, la scène de musiques actuelles à Tours. Cinq de nos enseignants seront également mobilisés tout au long de l'année.* »

L'école de musique basée à Avoine dispose aussi d'une antenne à Huismes. Elle accueille environ 200 élèves et s'appuie sur une équipe de 15 professeurs de toutes les disciplines. Elle propose une trentaine d'événements tout au long de l'année, avec en point d'orgue la 8^e édition des Cafés-concerts programmée début 2025.

Plus d'informations :
chinon-vienne-loire.fr/vie-quotidienne/culture/ecole-de-musique-cvl



Le 17 juin dernier, les classes de l'Orchestre à l'école du Chinois ont joué dans les jardins du Luxembourg à Paris

LA MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR FAIT SON ENTRÉE AU CONSERVATOIRE

La rentrée est placée sous le signe de la nouveauté au conservatoire à rayonnement intercommunal de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire. Spécifiquement pour les collégiens et lycéens, une option Musique assistée par ordinateur (MAO), d'une capacité d'une dizaine de personnes, est ouverte depuis le mois de septembre 2024.

C'est la mise à disposition des nouveaux locaux à l'espace Saint-Jean depuis la fin d'année 2023, un site principalement dédié aux pratiques collectives, qui rend possible ce développement.

« *Nous possédons tout le matériel, à savoir des ordinateurs, clavier minilab, launchpad, cartes son, casques, grand écran numérique... et bien sûr des enseignants formés* », détaille David Chrétien, le directeur. Quant au cours de danse contemporaine pour adultes, en place depuis la saison dernière, il remporte une forte adhésion.

L'établissement va lui aussi prolonger l'aventure artistique de l'Orchestre à l'école à Cravant-les-Côteaux, pour la 3^e année. (Projet cette année au Futuroscope de Poitiers). Le conservatoire accueille 350 élèves pour une vingtaine de professeurs et propose une trentaine de manifestations ouvertes au public tout au long de l'année. (Festival Orchestre'Émoi #7, semaine "Osez le conservatoire"...)

Plus d'informations : chinon-vienne-loire.fr/vie-quotidienne/culture/conservatoire-de-musique-et-de-danse



La digue Saint-Jacques à Chinon lors de la crue d'avril 2024

LA GESTION DES DIGUES, UNE NOUVELLE COMPÉTENCE

Depuis le 28 janvier 2024, la gestion des digues domaniales du territoire a été transférée à la communauté de communes et plus précisément au service Environnement Transition écologique, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).

À Chinon, la digue Saint-Jacques, longue d'1,3 km, était déjà passée sous le giron communautaire depuis 2018. S'y ajoute

désormais la digue de Chouzé-sur-Loire (7 km), celles de Bertignolles à Savigny-en-Véron (4,2 km) et de Bois Chétif à Huismes (880 m), précédemment sous la responsabilité de l'État et du Département.

Si cette compétence transférée à la CC CVL a été déléguée aux spécialistes de l'Établissement public Loire, Chinon Vienne et Loire mobilise, avec les communes, une trentaine d'agents pour

assurer la surveillance de la montée des eaux en période de crue. Par ailleurs, pour informer le public, une soixantaine de repères vient d'être installée aux abords de la Vienne et de la Loire. Il s'agit de cercles émaillés placés au niveau de crues de référence. Ils sont accolés à des échelles graduées pour que chacun puisse se rendre compte du niveau des cours d'eau à chaque élévation.



La déchèterie à Chinon en travaux début 2025

La transformation de la déchèterie de Chinon, initialement programmée pour cette rentrée, sera finalement lancée au cours du premier trimestre 2025 pour une durée de 10 mois. Durant le chantier, le site sera fermé au public qui aura accès aux déchèteries voisines, à La Roche-Clermault et à Savigny-en-Véron. Ces deux structures, elles aussi gérées par le SMICTOM, verront leurs plages d'ouverture amplifiées pour répondre à une fréquentation en hausse.

L'aire de collecte à Chinon sera modernisée, sécurisée et offrira davantage de services pour

répondre à plusieurs enjeux : la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des dépôts. En plus des flux déjà existants, la déchèterie disposera de nouvelles filières :

- Le mobilier ;
- Les REP (Responsabilité élargie au producteur) pour les articles de sport et de loisirs ainsi que pour les articles de bricolage et jardin (ABJ).

Le site sera également équipé d'une dépose de gravats et végétaux au sol, d'une zone dédiée au réemploi et à la valorisation ainsi que d'une matériauthèque de 50m².



Visite d'une exploitation sur le territoire

PLAN CLIMAT : LE POINT À MI-PARCOURS

Où en est-on du Plan climat air énergie territorial (PCAET) ? Depuis son lancement en 2021, la communauté de communes a déjà atteint certains de ses objectifs, d'autres sont en passe de l'être avec des actions en cours ou encore à l'état de projet. Il reste 3 ans pour continuer à travailler et obtenir de bons résultats.

S'organiser et trouver des réponses face au dérèglement climatique et pour encourager la transition écologique, telle est l'ambition du Plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté par Chinon Vienne et Loire en mars 2021. Cette feuille de route répond à 3 principaux enjeux sur la période 2021/2026 : réduire les émissions de gaz à effet de serre ; réduire la dépendance énergétique du territoire ; s'adapter aux conséquences du changement climatique.

38 actions au programme

Un chantier de taille qui se traduit par la mise en œuvre de 38 actions réparties selon 11 axes stratégiques et de mesures concrètes, structurées et adaptées au territoire. La lutte contre le changement climatique touche en effet de nombreuses thématiques comme les transports et la mobilité, les déchets, l'urbanisme, l'agriculture et l'alimentation, la transition énergétique,

l'adaptation au changement climatique... Après des phases d'étude, de nombreuses opérations ont déjà été engagées, notamment en matière de déplacement/mobilité (lire par ailleurs) avec une nouvelle offre de transport en commun depuis le 1^{er} septembre et l'élaboration d'un schéma directeur vélo intercommunal. C'est aussi le cas pour les plantations de haies et d'arbres (lire page 34).

Transition énergétique : la filière bois à développer

Parmi les nombreux angles d'attaque retenus par la communauté de communes pour atteindre les objectifs de son PCAET, la transition énergétique figure en bonne place. En s'appuyant sur le schéma directeur des énergies renouvelables qui sera approuvé à l'automne 2024, plusieurs pistes sont explorées : le photovoltaïque avec des ombrières installées au centre technique communautaire à Chinon ou une

initiative citoyenne à Saint-Benoît-la-Forêt, la géothermie, la méthanisation... La filière bois-énergie est l'une des plus prometteuses avec des chaufferies collectives déjà existantes à Lerné, Huismes (mairies, école, bibliothèque) ou l'abbaye de Seuilly. Son potentiel devrait être davantage utilisé dans les années qui viennent, avec la structuration d'une filière qui vise à gérer durablement la ressource en bois issue des forêts et du bocage.

D'autres opérations sont en cours comme l'approvisionnement en circuit court pour 30 % des cantines, la prise en compte de l'environnement et de la végétalisation dans les projets d'urbanisme, l'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) qui contribue à lutter contre les passoires thermiques...

Retrouvez le bilan complet sur chinon-vienne-loire.fr

PLAN CLIMAT

AIR ENERGIE TERRITORIAL
(PCAET)



Diviser par 5 les gaz à effet de serre

Au sein de la CC CVL, les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités sur le territoire s'élevaient à 136 000 tonnes en 2019. Elles se situent au-dessus de la moyenne départementale, mais en-dessous de la moyenne régionale. Ces émissions émanent principalement du secteur de l'agriculture (50 000 t/an) puis des transports (40 000 t/an) et le secteur résidentiel (20 000 t). Le reste provient notamment des activités tertiaires et industrielles ainsi que des déchets...

L'objectif fixé dans le cadre du PCAET de la communauté de communes est de diviser par 5 ces émissions d'ici à 2050.

Ce résultat permettrait d'atteindre l'objectif de neutralité carbone, soit une empreinte d'environ 2 tonnes par habitant à cette échéance (contre 9 tonnes à l'échelle régionale en 2021).

LE GUIDE DES PRODUCTEURS LOCAUX S'ENRICHIT



Du champ à l'assiette ! La 2^e édition du guide des producteurs locaux du territoire de Chinon Vienne et Loire a été publiée au printemps 2024, à l'initiative de la communauté de communes. Il recense 32 bonnes adresses de spécialistes en céréales, viande, truffe, farine, huile, asperge, miel, légumes, fromage de chèvre, vin, kéfir...

Ces produits fleurant bon le terroir du Chinonais illustrent la diversité et la qualité de la production locale et les possibilités de consommer en circuit court. Les professionnels qui n'y figurent pas encore sont les bienvenus.

Contact : 02 47 93 78 97 - transition-ecologique@cc-cvl.fr



Le parcours qui serpente au cœur du marais

LA RÉSERVE NATURELLE DU MARAIS DE TALIGNY EN COURS DE VALORISATION

Après le réaménagement du site abritant une biodiversité rare à La Roche-Clermault, des travaux sont en cours à l'initiative de la communauté de communes pour le rendre accessible au grand public.

Envie d'une petite balade en pleine nature, au cœur d'un marais, à la découverte de la richesse végétale et animale ? Ce sera bientôt possible au marais de Taligny à La Roche-Clermault, reconnu comme site de grande valeur écologique. Ce bas marais alcalin, véritable paradis pour la faune comme pour la flore, accueille notamment des espèces patrimoniales rares et menacées.

Après la sauvegarde de cet espace naturel, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, avec le soutien du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR), porte aujourd'hui un ambitieux projet de valorisation. Des travaux pour le rendre plus accessible au public sont entrepris en cette rentrée 2024. Le chantier, initialement prévu en début d'année, a été décalé dans le temps, en raison des fortes précipitations au cours de ces derniers mois.

Un parcours de découverte de 5,1 km

Ce projet s'appuie sur la création d'un parcours de découverte, d'environ 5,1 km, dont 2,7 km au cœur même du marais classé. Trois accès au site seront aménagés : le principal côté RD 759 à la Roche-Clermault et deux autres côtés

Seuilly. Ces cheminements se rejoindront afin de créer une boucle.

L'accès aux abords des entrées sera possible en voiture, à vélo, à pied ou même à cheval. Le marais, lui, ne sera ensuite accessible qu'à pied ou vélo à la main. Quant à la période d'ouverture, elle sera variable puisque dépendante du niveau d'eau. En revanche, c'est bien un parcours ouvert à tous qui sera proposé : les publics néophytes, ceux déjà sensibilisés ou experts de la nature.

Le cheminement a été conçu pour répondre à deux enjeux : une visite agréable et variée pour le promeneur avec la contrainte de déranger le moins possible les milieux naturels. Selon le niveau du sol et son inondabilité, plusieurs types d'aménagement seront réalisés pour un accueil prévisionnel de mars à octobre : en bois, platelages ou caillebotis qui alternent avec de la marche sur le terrain naturel.

Une réhabilitation au long cours

Le parcours sera jalonné de 7 stations agrémentées de mobiliers et d'une signalétique définie par une charte déclinée par le PNR Loire-Anjou-Touraine.



Le marais va ainsi conforter sa vocation écologique après un travail de longue haleine. Un premier plan de gestion avait été élaboré par le CPIE Touraine-Val de Loire dès 2000 pour restaurer et gérer le site. En 2012, le conseil départemental attribue le statut d'Espace naturel sensible (ENS) au marais sur la totalité du site (85 ha), puis une première Réserve naturelle régionale (RNR) est créée en 2014 (20 ha).

En 2019, la restauration hydraulique rétablit une inondabilité délibérée et Taligny redevient un véritable marais fonctionnel. En 2020, une évaluation finale des 6 années de gestion est réalisée et un nouveau plan lancé pour la période 2022-2033. La seule RNR d'Indre-et-Loire, cogérée par le PNR et la communauté de communes gagne 15 hectares. Aujourd'hui, l'heure est donc à la valorisation du site et une plus grande ouverture au public.



UNE HISTOIRE MULTIMILLÉNAIRE

L'occupation du marais remonte au moins à plus de 4 000 ans, une datation effectuée grâce aux pollens prélevés dans les sols. Il était à l'époque recouvert d'une aulnaie et marqué par des coteaux boisés, un état qui a prédominé durant tout le Moyen-âge jusqu'à récemment.

Le marais a longtemps été une zone de communs, marqué par la présence de l'eau et d'au moins 6 moulins, dont 2 aujourd'hui totalement disparus. Au début du XX^e siècle, on vient y

couper roseaux et rouches en août pour s'en servir comme litière pour le bétail, on l'utilise comme pâturages en été lorsque les eaux ont baissé ou de zone de chasse à la bécassine et au canard en hiver. Les relevés botaniques de 1908 témoignent par ailleurs de la présence d'espèces remarquables et caractéristiques.

Le déclin de cet usage agropastoral s'ajoutant aux travaux d'assèchement via un fossé central drainant les eaux en 1975 ont bouleversé cet espace.

Une peupleraie a remplacé le marais alcalin et la biodiversité a commencé à décliner. En 1992, une tempête a ravagé les peupleraies qui sont peu à peu délaissées, entraînant une dégradation et un reboisement naturel. C'est à partir de là que la commune de La Roche-Clermault, propriétaire foncier principal, et l'Office national des forêts, gestionnaire des boisements communaux, décident d'engager une réflexion sur la valorisation des lieux.

De nombreux « locataires »

Le marais de Taligny, qui a la particularité d'être recouvert sur une grande partie par une immense roselière, abrite de nombreuses espèces. Les différents inventaires réalisés depuis des années ont permis d'identifier :



> 9 habitats d'intérêt patrimonial ;

> 1264 espèces, dont 77 espèces de faune et de flore d'intérêt patrimonial telles que le samole de Valérand, le campagnol amphibie, la loutre d'Europe et l'agrion de Mercure, des espèces rares et/ou protégées en région Centre-Val de Loire.

Illustrations : Benoît Perrotin

TOUJOURS PLUS POUR LA BIODIVERSITÉ



Protéger, entretenir et valoriser : voilà l'engagement de Chinon Vienne et Loire vis-à-vis du patrimoine naturel. Des actions qui répondent aux enjeux du PCAET de la CC CVL, inscrits dans le programme Territoire engagé pour la nature.

Plantations. Chinon Vienne et Loire est pleinement mobilisée en faveur de la protection de ses paysages et milieux naturels. Elle encourage la plantation d'arbres et de haies par le biais d'aides financières et techniques, en lien avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et le soutien du Département et de la Région. Les objectifs initiaux ont été dépassés puisque la plantation de 1,5 km de haies par an est désormais portée à 5 km. D'autre part, quelque 500 nouveaux arbres prennent racine sur le territoire chaque année.

Mares. Véritables paradis pour la biodiversité, 3 mares ont été aménagées à Chinon, en début d'année 2024 et 2 autres l'ont été à Seuilly dès septembre 2023. Ces « oasis » permettent la préservation et le développement d'un écosystème riche en termes de flore et de faune.

Des espaces remarquables. Le territoire compte de nombreux espaces naturels dont certains sont labélisés. C'est le cas au marais des Rouches, entre Avoine et Huismes, classé espace naturel sensible. À l'abandon depuis de longues années, le site de 34 ha a fait l'objet d'une convention signée il y a environ un an entre la communauté de communes, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et EDF pour élaborer un plan de gestion. Cette opération de sauvetage va se traduire par un inventaire des différentes espèces de ce milieu humide et surtout des actions pour le sauvegarder et le valoriser. Quant au bocage du Véron, son plan de gestion vient d'être finalisé. L'espace qui borde le musée va lui aussi bénéficier d'inventaires. Il sera réhumidifié, notamment par la restauration des fossés, et un soin particulier va être accordé à l'entretien des trognes. Ces arbres emblématiques du bocage, taillés en têtard, font partie de l'identité locale. Un autre grand projet est actuellement en cours avec la valorisation du marais de Taligny (lire page 32).

EAU : POUR DES PRATIQUES AGRICOLES VERTUEUSES

Consciente de la nécessité de mieux gérer la ressource en eau dans le domaine de l'agriculture, la communauté de communes, en partenariat avec le syndicat des bassins versants du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) vient d'éditer le premier numéro de Confluences agricoles. Ce bulletin valorise et partage des pratiques et initiatives agricoles favorables à la qualité de l'eau et à l'environnement.

Le magazine semestriel, dont le premier numéro est paru en juin, compile des articles rédigés avec le concours de spécialistes (Chambre d'agriculture, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, CPIE, groupement d'agriculteurs biologiques et biodynamiques de Touraine, Fredon Centre-Val de Loire et Vienne Agrobio). Ces acteurs entendent valoriser les pratiques exemplaires en termes de gestion de l'eau en présentant les innovations, les retours d'expériences d'agriculteurs...

Téléchargeable sur le site chinon-vienne-loire.fr

Sécheresse : la démarche à suivre en cas de sinistre

Que faire si vous constatez des désordres structurels de votre habitation, potentiellement dus à la sécheresse ? Il faut envoyer un courrier en mairie pour signaler les dégâts et pour solliciter une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au bénéfice de la commune. Les services municipaux transmettront la requête à la préfecture qui la fera suivre au ministère de l'Intérieur, lequel statuera dans l'année qui suit. Les dégâts causés par la sécheresse ne pourront être pris en compte que si votre commune bénéficie de cet arrêté de catastrophe naturelle.

EAU : DES INVESTISSEMENTS POUR UN SERVICE DE QUALITÉ

Nouveaux captages, changement de compteurs, interconnexion des réseaux : la communauté de communes multiplie les travaux.

La communauté de communes exerce depuis dix ans la compétence « eau potable et assainissement » en régie, c'est-à-dire en gestion directe. Elle assure l'ensemble des services - prélèvement, traitement, distribution ainsi que le traitement des eaux usées - pour 18 communes membres ainsi que pour Sazilly, Tavant et Ligré. Chouzé-sur-Loire et ses quelque 1 000 abonnés ont rejoint la régie début 2024. Quant à Saint-Benoît-la-Forêt, elle sera intégrée dès que son contrat avec un délégataire privé arrivera à expiration.

Au total, le service communautaire alimente le territoire avec 1 432 000 m³ d'eau. Elle dispose de 8 points de captage, auquel il faut ajouter un 9^e directement rattaché à l'usine d'eau potable à Avoine ainsi que 12 réservoirs de stockage.



DEUX NOUVEAUX CAPTAGES

Pour maintenir un service de qualité, plusieurs opérations d'ampleur et lourdes financièrement sont actuellement menées dont la mise en service prochaine de deux nouveaux captages :

Captage du Néman dans le Véron : l'équipement doit être opérationnel courant 2025 (coût : 250 000 €) ;

Captage de Parilly à Chinon : préconfiguré, mais jamais encore mis en service, il fait actuellement l'objet d'études préalables. Il sera utilisé à partir de 2025 ou 2026 et permettra d'offrir une nouvelle source d'alimentation pour les Chinonais de la rive gauche et des communes de la CC CVL des alentours, soit près de 8 000 habitants (coût estimé entre 1,5 et 2 M€).

Par ailleurs, des travaux pour créer une interconnexion des réseaux de Chinon et du Véron ont été lancés en début d'année dans le secteur des Pussinières. Ce raccordement permettra de permuter l'un des réseaux d'alimentation sur l'autre en cas de problème (coût : 118 000 €).

Enfin, une campagne de changement des compteurs d'eau a débuté.

1 700 équipements défectueux sur les 5 000 en service à Chinon ont été renouvelés de janvier à mai 2024. Cette opération, gratuite pour les habitants, permet la télérelève, à savoir la vérification de la consommation à distance, la facturation basée sur la consommation réelle* et la détection plus efficace des fuites (coût : 50 000 €).

* Depuis le début d'année 2022, les abonnés ont le choix entre deux modes facturation : le prélèvement par échéance deux fois par an ou le paiement mensuel.

Plus d'infos : chinon-vienne-loire.fr

Du changement dans la tarification

La communauté de communes a revu ses tarifs concernant l'eau (+ 4% sur l'ensemble de l'année). S'y ajoute une majoration de 25% pour la période estivale, du 1^{er} juin au 30 septembre. Cette augmentation concerne exclusivement la consommation en eau potable.

Dans le détail, le prix du m³ d'eau (1 000 litres), fixé à 0,95 € en 2023, s'élèvera à 0,99 € la majeure partie de l'année et à 1,24 € de juin à septembre 2024. Cet effort collectif se traduira surtout sur la facture de décembre. Malgré cette hausse, le prix de l'eau au m³ reste inférieur ou équivalent à celui des collectivités avoisinantes. En appliquant la nouvelle tarification, on passe

d'une facture annuelle moyenne de 114 € pour l'année 2023 et pour un foyer de 4 personnes à un montant, hors abonnement, de 128,70 € pour 2024.

L'objectif est d'équilibrer le budget et financer les travaux en cours ou à venir, mais aussi d'inciter à mieux maîtriser les consommations.

sitradem

transport à la demande



**TAD: l'offre
qui facilite
votre quotidien !**

partout et pour tous*

Toute l'offre de transport
sur **cvlmobilité.fr**

INFORMATION
ET RÉSERVATION



02 19 24 20 23



TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION !

cvlmobilité

Application disponible sur :



 **CVL
mobilité**

* dans la limite des communes de la communauté de communes Chinon Vienne & Loire